

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 4 juillet 2024**

RÈGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AU PERSONNEL DE L'INSEAMM

Délibération n°DELIB_05_RH_24_07_04_REG_INT_AGENTS

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 21 juin 2024.

VU

- le code du travail ;
- le code général de la Fonction Publique, notamment les articles L 622-1 (autorisations spéciales d'absences) ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- la délibération du 4/7/2023, n°DELIB_05_RH_23_07_04_REGT_INT_AGENTS ;
- la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT

- qu'il convient de mettre à jour certaines dispositions réglementaires au sein du règlement intérieur ;
- qu'il convient de préciser certains éléments ;
- l'avis favorable du Comité Social Territorial du 4/6/24 ;

Le Président,

EXPOSE

Il est donc proposé de modifier les éléments tel que ci-dessous :

Ancienne version	Nouvelle version															
<p>Page 56 - 5 jours ouvrables pour le mariage de l'agent, ou à l'occasion de la conclusion d'un PACS. Aucune autorisation d'absence n'est prévue pour l'ensemble de la FPE, pour le mariage d'un parent.</p>	<p>Page 56 - 5 jours ouvrables pour le mariage de l'agent, ou à l'occasion de la conclusion d'un PACS. Aucune autorisation d'absence n'est prévue pour l'ensemble de la FPE, pour le mariage d'un parent. Toutefois, l'INSEAMM autorise une ASA d'une durée d'un jour pour le mariage ou PACS d'un enfant.</p>															
<p>Page 56 - 3 jours ouvrables en cas de maladie très grave ou décès du conjoint ou du partenaire lié par un PACS, d'un proche parent (père ou mère),</p>	<p>Page 56 - 3 jours ouvrables en cas de maladie très grave du conjoint ou du partenaire lié par un PACS, d'un proche parent (enfant, père ou mère, d'un frère, d'une sœur, d'un petit enfant ou des beaux-parents).</p>															
<p>Page 56 Pas d'informations relatives à ces dispositions (mais mentionné dans la tableau récapitulatif page 60).</p>	<p>Page 56 - 3 jours pour le décès du conjoint ou du partenaire lié par un PACS, d'un proche parent (père ou mère, d'un frère, d'une sœur, d'un petit enfant ou des beaux-parents.)</p>															
<p>Pas d'informations liées à certaines autorisations d'absences</p>	<p>Pages 63-64</p> <table border="1" data-bbox="501 1637 1410 2020"> <thead> <tr> <th data-bbox="501 1637 743 1742">Membre d'un conseil d'Administration d'une mutuelle, union ou fédération</th> <th data-bbox="750 1637 954 1742">Séance des conseils ou de ses commissions</th> <th data-bbox="960 1637 1181 1742">convocation</th> <th data-bbox="1187 1637 1410 1742">Applicable dans les mêmes conditions que les organismes statutaires de la FPT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="501 1747 743 1899">Déménagement</td> <td data-bbox="750 1747 954 1899">1 jour</td> <td data-bbox="960 1747 1181 1899">Justificatif de changement d'adresse</td> <td data-bbox="1187 1747 1410 1899">Le jour est à prendre le jour du déménagement et ne peut être récupéré. ASA octroyée une seul fois / an.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="501 1904 743 2020">Autorisations d'absence liées à des motifs religieux -Communauté arménienne :</td> <td data-bbox="750 1904 954 2020">Le jour de la fête ou de l'évènement (certaines fêtes peuvent commencer la veille au soir).</td> <td data-bbox="960 1904 1181 2020">Aucun</td> <td data-bbox="1187 1904 1410 2020">Sous réserve des nécessités de service.</td> </tr> </tbody> </table>				Membre d'un conseil d'Administration d'une mutuelle, union ou fédération	Séance des conseils ou de ses commissions	convocation	Applicable dans les mêmes conditions que les organismes statutaires de la FPT	Déménagement	1 jour	Justificatif de changement d'adresse	Le jour est à prendre le jour du déménagement et ne peut être récupéré. ASA octroyée une seul fois / an.	Autorisations d'absence liées à des motifs religieux -Communauté arménienne :	Le jour de la fête ou de l'évènement (certaines fêtes peuvent commencer la veille au soir).	Aucun	Sous réserve des nécessités de service.
Membre d'un conseil d'Administration d'une mutuelle, union ou fédération	Séance des conseils ou de ses commissions	convocation	Applicable dans les mêmes conditions que les organismes statutaires de la FPT													
Déménagement	1 jour	Justificatif de changement d'adresse	Le jour est à prendre le jour du déménagement et ne peut être récupéré. ASA octroyée une seul fois / an.													
Autorisations d'absence liées à des motifs religieux -Communauté arménienne :	Le jour de la fête ou de l'évènement (certaines fêtes peuvent commencer la veille au soir).	Aucun	Sous réserve des nécessités de service.													

INSEAMM CA 04/07/2024

DELIB_05_RH_24_07_04_REGT_INT_AGENTS

	<ul style="list-style-type: none">* Fête de la Nativité,* Fête des Saints Vartanants* Commémoration du 24 avril-confession israélite :* Chavouot,* Roch Hachana* Yom Kippour- Confession musulmane :* Al Mawlid Ennabi,* Aid el Fitr,Aid El Adha,Fêtes orthodoxes :* Théophanie,* Ascension,* Vendredi Saint- Fêtes bouddhistes :* Fête du Vesak			
--	--	--	--	--

Date d'entrée en vigueur

Ce règlement intérieur est validé en Comité social territorial, après concertation avec les organisations syndicales.

Ce règlement intérieur entre en vigueur le 01/08/24 après l'approbation par le Conseil d'administration.

Il est affiché conformément aux dispositions du code du travail et du code des collectivités territoriales.

Modification du règlement intérieur

Toute modification ultérieure ou tout retrait sera soumis à l'avis préalable du Comité Social Territorial, pour validation du Conseil d'administration. Les dispositions recensées dans le règlement intérieur seront actualisées de fait, en fonction de l'évolution de la règlementation.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur du personnel de l'INSEAMM.

Article 2 : d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

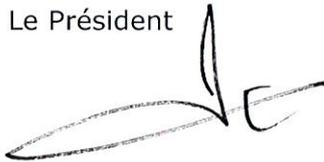
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes pour	17
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~**Rejetée**~~

Fait à Marseille, le 4 juillet 2024.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 04/07/24

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site de l'établissement le : 05/07/24